



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO

RÈGLEMENT – 265

**Règlement N° 265, abrogeant le règlement N°172, relatif à la
rémunération du personnel électoral.**

A ÉTÉ ADOPTÉ LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
VINGTIÈME (20^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier